



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2022

Nombre de conseillers :

- En exercice : 33
- Présents : 25
- Votants : 31

Date de convocation :

20 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Monsieur BRAULT Jean-Luc, Maire du Controis-en-Sologne.

Présents : BRAULT Jean-Luc, BARDOUX Delphine, MARTELLIERE Eric, POUILLAIN Anne-Laure, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, DELORD Martine, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEGOUY Quentin, LÉONARD Magali, MICHOT Karine, MORIN Isabelle, PÉAN Elodie, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice.

Absents excusés : CORNEVIN Bernard (pouvoir à LE PABIC Christiane), GUIGNÉ Magaly (pouvoir à BARDOUX Delphine), LELARGE Antoine (pouvoir à BRAULT Jean-Luc), TÉTOT Pascale (pouvoir à DELORD Martine), THEPIN Julie (pouvoir à QUENIOUX Michel), TURGIS Isabelle (pouvoir à COLLIN Guillaume)

Absentes : COMPAIN Sabrina, DELAILLE Céline

Madame Delphine BARDOUX est désignée secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2021

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

DB n°2022-0101 : DESIGNATION D'UN REFERENT PCAET

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 23 voix POUR, désigne Madame Anne-Laure POUILLAIN comme élue référent au PCAET.

DB n°2022-0102 : DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, après 23 voix POUR désigne Monsieur Antoine LELARGE comme référent élu à la sécurité routière.

DB n°2022-0103 : CONVENTION ARCHIVAGE - COMMUNES DELEGUEES DE THENAY, FEINGS, FOUGERES/BIEVRE ET OUCHAMPS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la convention afin de fixer les modalités techniques et financières pour la réalisation de cette mission.

L'intervention globale est estimée à 342 jours pour un tarif journalier de 280 euros.

DB n°2022-0104 : PROJET DE DELIBERATION MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE VISANT A PERMETTRE L'ÉVACUATION DES DECHETS SUR LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES NON CLOSÉS ET A RECOUVRER LES SOMMES ENGAGÉES PAR LA COLLECTIVITÉ.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette procédure.

DB n°2022-0105 : CONVENTION DE CAPTURE ET STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler l'action pour la capture et la stérilisation de 20 chats ; d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint aux finances à signer la convention et tous documents nécessaires à ce dossier, de solliciter auprès de la fondation Brigitte Bardot une subvention pour 15 chats.

DB n°2022-0106 : COMITÉ DES FETES CONTROIS - DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE SOL PVC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de rembourser la somme de 1 520 € au comité des fêtes controis

DB n°2022-0107 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER – REFECTION DES SANITAIRES DE L'ECOLE MATERNELLE DE FOUGERES-SUR-BIEVRE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de faire réaliser des travaux de réfection dans les sanitaires de l'école maternelle de Fougères-Sur-Bièvre ; de déposer auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une demande de subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale

DB n°2022-0108 : DETERMINATION DU LINEAIRE DE VOIRIE – ANNEES 2020 et 2021

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la longueur de voirie créée au cours des années 2020 et 2021 :

Année 2020	Total = 645 ml	
Impasse Vaurobert		118 m
Rue des bleuets		294 m
Rue des orchidées		150 m
Rue des coquelicots		83 m

Année 2021	Total = 439 ml	
Passage du Grand Mont		152 m
Rue du Grand Mont		287 m

DB n°2022-0109 : DEMANDE DE GRATUITE DE LA SALLE DES FETES DE CONTRES PAR LE SMIEEOM

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder la gratuité pour l'utilisation de la salle des fêtes de la Commune déléguée de Contres au SMIEEOM les 18 et 19 janvier 2022.

DB n°2022-0110 : DEMANDE DE DEGREVEMENT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de faire un dégrèvement d'un montant de 2 257,92 € correspondant à la surconsommation estimée soit 1 152 m³ x 1,96 € (taxe d'assainissement par m³)

DB n°2022-0111 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE LE CONTROIS-EN-SOLOGNE – (COMMUNE DELEGUEE DE FOUGERES/BIEVRE) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE CHER CONTROIS POUR LA GESTION DE L'AIRE SPORTIVE COUVERTE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur MARTELLIERE Eric, Adjoint au Maire, délégué aux finances à signer ladite convention.

DB n°2022-0112 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LA COMMUNE DE LE CONTROIS-EN-SOLOGNE – ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE CHER CONTROIS POUR L'ENTRETIEN DES ZONES INDUSTRIELLES « DES BARRELIERS » ET DU « GRAND MONT ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur MARTELLIERE Eric, Adjoint au Maire, délégué aux finances à signer ladite convention.

DB n°2022-0113 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS – TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE ET RESEAUX RUE ANDRE MORAND ET RUE DES BORDIERES (Commune déléguée de Contres)

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de demander le transfert du fonds de concours de la communauté de Communes Val de Cher Controis d'un montant de 275 679 € de l'opération « Plaine de Moulins » sur l'opération « Rue André Morand et Rue des Bardières ».

**DB n°2022-0114 : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIR ET CHER
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT LE CONTROIS-EN-SOLOGNE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à formuler une demande de subvention au titre du schéma directeur de l'assainissement pour un montant estimé à 262 458,00€ HT ; d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération

**DB n°2022-0115 : DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT LE CONTROIS-EN-SOLOGNE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à formuler une demande de subvention au titre du schéma directeur de l'assainissement pour un montant estimé à 262 458,00€ HT ; d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération

**DB n°2022-0116 : TERRAIN D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE – DEMANDE SUBVENTION
COMPLEMENTAIRE AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter la Communauté de Communes Val de Cher Controis pour l'obtention d'un fonds de concours ; d'autoriser Monsieur Eric MARTELLIERE, Adjoint au Maire, à signer tous documents pour mener à bien cette affaire

URBANISME

DB n°2022-0117 : SCHEMA DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE FEINGS ET FOUGERES-SUR-BIEVRE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le schéma de distribution d'eau potable sur le territoire des communes déléguées de Feings et Fougères-sur-Bièvre ; d'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-adjoint à la voirie et aux réseaux à signer les documents afférents à la présente délibération.

DB n°2022-0118 : ACQUISITION FONCIERE AU LIEUDIT LA GODELLE A THENAY

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 26 voix POUR et 5 ABSTENTIONS décide d'acquérir les terrains de la Communauté de communes Val-de-Controis-Controis caractérisés ci-dessus d'une surface totale de 89 369 m² au prix de 40 000 € hors frais d'acquisition ; d'acquérir la parcelle préfixe 257 section ZE numéro 68, d'une surface totale de 5 121 m² à Monsieur Joël BOUC au prix de 2 500 € hors frais d'acquisition ; d'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur le Maire-adjoint à l'urbanisme à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES

DB n°2022-0119 : RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

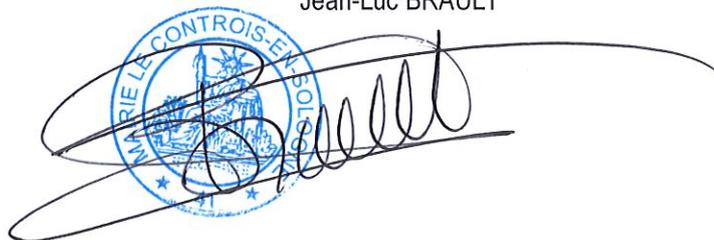
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application ; - de donner son accord de principe à l'accueil de deux jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible après agrément ; - de dégager les moyens humains, matériels et financiers, nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et de la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes.

Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La séance est levée à 19h30

Le 31 janvier 2022

Le Maire,
Jean-Luc BRAULT

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Controis-en-Sologne, featuring a coat of arms and the text 'MAIRIE LE CONTROIS-EN-SOLOGNE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Luc Brault'.